

Service Funéraire Municipal de BIOT

8/10 route de VALBONNE - 06410 BIOT

Tél. 04 92 91 22 65 - funeraire@biot.fr

Habilitation préfectorale n° 2016.06.014

Directeur : Pascal PRODON

MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE
(ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1 - PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	86.20	103.44	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de x (nombre) faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires 			Vacation de police • Publication d'avis dans la presse : <i>selon la taille du texte</i>		20.00
			<ul style="list-style-type: none"> • Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt 	445.00 Inclus 229.00	534.00 Inclus 274.80			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) <ul style="list-style-type: none"> • frais d'admission • frais de séjour en case réfrigérée • frais de séjour en salon de présentation 	172.00 Inclus pour 3 jours. 193.00				
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe	385.40	423.94						
Housse mortuaire	59.30	71.16						
<ul style="list-style-type: none"> • Forfait de transport • Transport pour un trajet de x km aller/retour 	075/Km							
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
<ul style="list-style-type: none"> • Cercueil (essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle), avec cuvette étanche et quatre poignées • Plaque d'identité, apposée sur le cercueil • Capiton 	485.00 Inclus 97.00	582.00 Inclus 116.40	<ul style="list-style-type: none"> • Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne 	32.35 Inclus 38.82				
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	126.10	151.32						

5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	393.50	432.85						
• Forfait de transport • Transport pour un trajet de x km aller/retour	0.75/Km							
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	393.50	432.85						
Personnel (dont nombre de porteurs)	504.50	605.40	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	Inclus Inclus		• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		180.00
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation								
Creusement et comblement de fosse pour une concession 2 places	700.70	840.14				• Taxes municipales pour inhumation		
Le cas échéant : • ouverture / fermeture de caveau • démontage / montage de monument funéraire	353.05	423.66	• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					
8 - CREMATION								
Crémation redevance du crématorium de CANNES		569.00				• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne, avec sa plaque	113.20	135.84						
Le cas échéant : • scellement sur un monument funéraire • dépôt de l'urne dans un columbarium • inhumation de l'urne	161.70 188.65	194.04 226.38	• Conservation de l'urne au crématorium, les 3 premiers mois • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)	Gratuit Gratuit				

TOTAL hors taxes :

TVA :

TOTAL toutes taxes comprises :

Service Funéraire Municipal de BIOT
8/10 route de VALBONNE - 06410 BIOT
Tél. 04 92 91 22 65 - funeraire@biot.fr
Habilitation préfectorale n° 2016.06.014
Directeur : Pascal PRODON